



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 314 /2012

Objet : Conseil communal du 10.12.2012 – Réponse à l'interpellation de M. HERMANS, Conseiller communal, sur les mesures de sécurité et de prévention incendie à Valida.

Madame, Monsieur le Conseiller communal,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à l'interpellation du Conseiller Communal du groupe Berch'M sur les mesures de sécurité et de prévention incendie à Valida.

A ce stade, nous pouvons vous communiquer les éléments de réponses reçus de l'administrateur-délégué :

« Vous n'ignorez pas que si Valida est actuellement en travaux, l'hôpital reste en fonctionnement, ce qui a des impacts sur leur fonctionnement au quotidien. Les zones de chantier doivent rester hermétiquement fermées par rapport à l'hôpital pour éviter toute dispersion de poussières et limiter au maximum le risque d'aspergilliose (infestation parasitaire causé par un champignon véhiculé par la poussière qui se développe chez les patients dont le système immunitaire est fragilisé)

C'est la raison pour laquelle un visiteur non averti pourrait s'étonner de voir des issues barricadées (notamment au -1 par exemple) alors que les voies de secours restent bien entendu en service. En effet, par la limite physique imposée dans le bâtiment entre les zones chantier et les zones d'exploitation, les chemins d'évacuation peuvent le temps des travaux être modifiés.

Un conseiller en sécurité visite le chantier chaque semaine. Il est sans aucune concession par rapport à ces exigences.

En ce qui concerne les photos et vos remarques, celles-ci ont été soumises à l'administrateur de Valida. Selon lui, les chariots présentés sur les photos sont soit des chariots repas, soit un chariot de la lingerie. La personne qui les véhicule ne se trouve jamais loin. Ils sont disposés là le temps de les ramener à la cuisine ou à la lingerie. Il s'agit donc d'une situation tout à fait transitoire.

Il est d'ailleurs impossible d'apporter les repas et le linge avec des chariots sans que ceux-ci ne se retrouvent à un moment ou un autre dans les couloirs.

En ce qui concerne les portes encombrées par les barres de rééducation, il s'agit de matériel mobile qui n'est utilisé que par les kinés et ergo aux étages en journée lors de leur séance de revalidation. Ce matériel ne reste pas en place quand le personnel a terminé son service.



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 314 /2012

Concernant les portes coupe-feu qui ne pourraient plus se fermer lors du déclenchement de l'alarme incendie dont vous faites référence, l'administrateur délégué exprime son grand étonnement. Les installations sont soumises à un contrôle annuel par un organisme agréé (AIB). La dernière visite de contrôle de l'ensemble des installations de prévention pour l'incendie n'a pas révélé de tel manquement. »

L'administrateur a également eu un entretien avec le commandant des pompiers concernant les travaux en cours. Celui-ci n'avait pas de remarques particulières à formuler si ce n'est de soigner encore plus que d'habitude la signalisation vu le chantier en cours, ce qui sera fait dans les plus brefs délais.

Nous insistons sur le fait que Valida considère que la sécurité est primordiale dans son fonctionnement au quotidien. Ils sont d'ailleurs en cours de rédaction d'un plan Mash, visant à garantir la sécurité des résidents en cas de catastrophe.

Soyez assurés que nous en référerons auprès du conseil d'administration sur la nécessité de veiller au strict respect des dispositions de sécurité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE